



PROGRAMME DE FORMATION

ADN-PG-001-B

Formation des Elus CSE- Santé sécurité et conditions de travail-Fonction publique hospitalière

⌚ Durée

35 heures sur 5 jours

👥 Public

Membres titulaires et suppléants du CSE et de la F3SCT de la fonction publique hospitalière.

Établissements concernés

Établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, ainsi que les groupements concernés.

Finalité

Accès aux centres de formation adapté aux personnes en situation de handicap

REGISTRE D'ACCESSIBILITE, accessible depuis notre site web ADN CSE

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Une analyse des besoins peut être réalisée avant l'entrée en formation afin d'adapter les modalités pédagogiques, techniques ou organisationnelles si nécessaire.

Pour toute demande, contacter notre référente handicap : Amélie Remaud – info@adn-cse.fr

📋 Prérequis

Aucun prérequis technique.

Il est préconisé de maîtriser le français. A préciser lors de l'inscription. Un traducteur peut-être mis à disposition sous condition financière

📌 Objectifs :

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et de la F3SCT ainsi que l'étendue de leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail.
- Analyser les situations de travail et les risques professionnels dans un établissement de la fonction publique hospitalière.
- Contribuer à une démarche d'analyse des accidents de service ou du travail et des incidents.
- Proposer, suivre et promouvoir des actions de prévention auprès des agents et des acteurs de l'établissement.



Moyens pédagogiques & supports :

La formation alterne apports théoriques, échanges d'expériences, études de cas concrets et mises en situation afin de favoriser une appropriation opérationnelle des notions abordées.
Une pédagogie active et participative est privilégiée tout au long de la session
Jeux de rôle
Supports pratiques (fiches réflexes, modèles de procédure)

Profil et compétences du formateur :

La formation est assurée par un consultant ou une consultante en prévention des risques professionnels connaissant le fonctionnement et les enjeux des établissements de la fonction publique hospitalière.

➤ Modalités de suivi et de validation :

Suivi

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.
Recueil des attentes et des objectifs individuels par un tour de table en début de formation. Relevé de présence par demi-journée et bilan collectif en fin de session.

Méthodes mobilisées & modalités d'évaluation

Questionnaire de positionnement, exercices et mises en situation tout au long du parcours. Questionnaire final avec correction collective et retour sur les objectifs.

Validation de la formation

Délivrance d'une attestation de formation remise aux participants.

Méthodes pédagogiques utilisées :

Une approche concrète alternant apports réglementaires, échanges d'expériences, études de cas hospitaliers et mises en situation. Les exercices portent sur l'analyse des risques, les accidents, les consultations et les visites de service.
Vidéos et films d'animation, grilles d'observation, fiches d'analyse des risques, modèles de compte rendu et documentation de référence remis aux participants.

➤ Contenu de la formation



1 Fonctionnement et missions générales du CSE et de la F3SCT

Comprendre le passage du CTE et du CHSCT au CSE et à la formation spécialisée dans la fonction publique hospitalière.

- Identifier la composition, les champs de compétence et l'articulation des deux instances, y compris en l'absence de F3SCT.
- Connaître les règles de fonctionnement : présidence, secrétariat, ordre du jour, réunions, procès-verbaux et suivi des avis.
- Repérer les moyens et les droits des membres : formation, autorisations d'absence, accès à l'information et recours à l'expertise dans les conditions prévues.
- Situer les obligations des membres, notamment la discrétion professionnelle et la confidentialité des informations.
- Travailler avec les acteurs de la prévention : direction, encadrement, médecine du travail, préventeurs, assistants et conseillers de prévention, inspection du travail et intervenants compétents.

Mise en pratique Quiz sur les missions et le fonctionnement ; cartographie des acteurs de la prévention de l'établissement.

2 Analyse et évaluation des risques professionnels

- Distinguer danger, exposition, risque et dommage ; comprendre les écarts entre travail prescrit et travail réel.
- Connaître les principes généraux de prévention et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité.
- Observer une situation de travail, recueillir les faits et identifier les facteurs de risque avec les agents.
- Comprendre l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la hiérarchisation des risques et le lien avec le programme de prévention.
- Repérer les risques hospitaliers : manutention des patients et des charges, troubles musculosquelettiques, risques biologiques et accidents d'exposition au sang, produits chimiques et rayonnements.
- Aborder les chutes, les circulations, les équipements, l'électricité, l'incendie et la coactivité ; examiner les mesures techniques et organisationnelles de prévention.
- Évaluer et prévenir les risques psychosociaux (RPS) : charge de travail, horaires, relations de travail, violences et tensions avec les usagers.
- Étudier le télétravail et la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT, dans la continuité de la QVT) : isolement, charge, déconnexion et organisation.

Mise en pratique Analyse d'une situation hospitalière, construction d'une grille de risques et proposition de mesures ; étude d'un cas de RPS.



3 Information et consultation en santé sécurité et conditions de travail

- Identifier les informations obligatoires en SSCT et les documents utiles à l'exercice du mandat.
- Exploiter les données sur la santé au travail, les accidents, les maladies professionnelles, le rapport social unique et le bilan de prévention.
- Repérer les consultations obligatoires : projets d'organisation, aménagements importants, évolutions technologiques et mesures relatives aux conditions de travail, selon les compétences de chaque instance.
- Distinguer le rôle du CSE et celui de la F3SCT dans l'examen d'un projet et préparer les questions à poser.
- Analyser les effets d'un projet sur le travail réel et formuler un avis argumenté assorti de propositions.
- Suivre les réponses de l'établissement et la mise en œuvre des engagements pris.

Mise en pratique Simulation d'une consultation sur la réorganisation d'un service hospitalier ; rédaction d'un avis motivé.

4 Missions opérationnelles du CSE et de la F3SCT

- Contribuer à la vigilance sur le respect des obligations de sécurité et savoir exploiter les documents et registres utiles.
- Préparer les visites périodiques : objectifs, choix du service, organisation, participants et grille d'observation.
- Conduire une visite, observer l'activité, échanger avec les agents et respecter la confidentialité des informations recueillies.
- Rédiger un compte rendu factuel, hiérarchiser les constats et proposer des actions de prévention.
- Suivre la politique de prévention : programme annuel, priorités, responsables, échéances et indicateurs de réalisation.
- Examiner les accidents de service ou du travail et les maladies professionnelles ; connaître les situations donnant lieu à une enquête de l'instance.
- Comprendre les situations exceptionnelles : danger grave et imminent, alerte, enquête, rôle de l'employeur et conditions d'exercice du droit de retrait.

Mise en pratique Simulation d'une visite de service et rédaction collective du compte rendu ; traitement d'une situation d'alerte.

5 Analyse des incidents et des accidents de service ou du travail

- Distinguer accident de service ou du travail, accident de trajet, maladie professionnelle, incident et presque-accident.
- Recueillir les faits, les témoignages et la chronologie en distinguant les observations des interprétations.
- Utiliser une méthode d'analyse des causes, notamment l'arbre des causes.
- Rechercher les facteurs techniques, humains et organisationnels ayant contribué à l'événement.
- Proposer des mesures préventives et correctives, les hiérarchiser puis définir leur suivi et la vérification de leur efficacité.

Mise en pratique Analyse d'un accident survenu dans un service, construction d'un arbre des causes et proposition d'un plan d'actions.



6 Le CSE et la F3SCT comme moteurs de la prévention

- Faire connaître les missions SSCT des instances et faciliter la remontée des situations de travail.
- Communiquer de manière factuelle et accessible auprès des agents, de l'encadrement et de la direction.
- Préparer une action de sensibilisation : objectif, public, message, support, calendrier et indicateurs.
- Mobiliser les relais de prévention et organiser une veille en SSCT : textes officiels, INRS, Anact et ressources sectorielles.
- Formaliser les priorités de l'instance et un plan d'actions pour les trois mois suivant la formation.

Mise en pratique Création d'un message de prévention et d'un plan d'actions ; questionnaire final, correction, bilan des acquis et satisfaction.

↳ Tarifs & délais d'accès :

Demandez-nous notre grille tarifaire, à titre indicatif, la formation en intra entreprise presentiel est de 5750€

Notre planning de formation est accessible depuis notre site web ADN CSE., rubrique Catalogue de formation (en bas de la page d'accueil)

Les inscriptions peuvent être réalisées par téléphone, par mail ou via le site internet ADN CSE.

Toute demande fait l'objet d'un échange préalable permettant de valider les besoins et les modalités de participation.

Une convention de formation ainsi qu'une convocation sont transmises avant l'entrée en formation

